



Renseignement sur identité et droit de succession

Par **Maliss**, le **28/02/2011** à **15:01**

Bonjour,
Mon père est née en Algérie en 1920 il s'est mariée en 1950 . Rentrée en France dans les années 1955 à demander en 1963 une carte de séjour en France , à acheter un bien sous le régime de la communauté légal de bien a défaut de contrat préalable a leurs union célébrer le 16 Mai 1950 en Algérie. Se bien nous a été spolié par notre frère malattentionné prétextant que le mariage de celui-ci a été enregistrer en Algérie par devans le cadi du bled et donc mon père pouvait vendre son bien a celui-ci laissant ainsi ses autres enfants. Nous avons fait plusieurs procédures pour faire valoir leur union sous le régime de la communauté légal de bien mais la justice a reconnu qu'il été dans son droit se basant sous le mariage du cadi. Sachant que nous sommes tous Français née en France d'un père qui lui même y est née (Algérie française jusqu'en 1962)Pouvez vous me faire savoir quel document fournir pour faire reconnaître nos droit de succession sur ses biens. Et où me renseigner pour retrouver la nationalité française de mon père avant 1963.
Tout les éléments susceptible de pouvoir m'aider seront les bienvenus.
Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **28/02/2011** à **15:18**

Il y a déjà eu un jugement de la justice compétente. Je ne vois pas ce que vous pouvez faire

Par **Maliss**, le **28/02/2011** à **18:21**

Vous n'êtes pas d'une grande utilité.

Par **Maliss**, le **28/02/2011** à **19:06**

Vous n'êtes pas d'une grande utilité.